

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales
Canton de La Côte Salanquaise

Envoyé en préfecture le 03/09/2020

Reçu en préfecture le 03/09/2020

Affiché le

ID : 066-216602128-20200831-80_2020-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et le Trente et Un Août à Dix Neuf Heures

Le conseil municipal de la commune de TORREILLES, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de monsieur Marc MEDINA, maire de Torreilles.

Date de convocation du conseil municipal : 25 août 2020

Présents : Marc MEDINA, Guy ROUQUIE, Bernardine SANCHEZ, Geoffrey TORRALBA, Agnès BLED, Gérard CEBELLAN, Cécile MARGAIL, Michèle CONDOMINES, Monique DEYRES, Jean LANCELLA, Pierre FAGET, Jean-Luc ROMERA, Hélène PILLARD, Valérie SOLER, Christophe CLARET, Sébastien CABRI, Stéphanie FLEURY, Emilie MONTANES, Emma SABATE, Damien CLET, Virginie PORTEILS, Héloïse MONREAL, Catherine MAMONTOFF.

Absents excusés : Benoît TRISTANT donne pouvoir à Cécile MARGAIL

Romain ALBERT donne pouvoir à Guy ROUQUIE

Absents : Emilie COUVEZ, Pierre PAGNON

En exercice : 27

Présents : 23

Ayant pris part au vote : 25

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, monsieur le président a déclaré la séance ouverte.

Melle Héloïse MONREAL est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

* * * * *

Délib.80/2020

Participation financière des parents dans le cadre de l'opération « Récré Fruitée »

Madame Agnès BLED, adjointe au maire, expose à l'assemblée qu'il convient de revoir à la hausse, la contribution annuelle versée par les parents dans le cadre de l'opération « Récré Fruitée » pour la rentrée scolaire prochaine. Elle rappelle que cette action qui s'inscrit dans le cadre du Programme National Nutrition Santé (PNNS) et dont l'une des actions majeures est la substitution des petits-déjeuners traditionnels en milieu scolaire par la consommation de fruits et légumes.

Cette opération en faveur des petits écoliers torreillans consiste en la distribution quotidienne de fruits voire de certains légumes pour favoriser le développement du goût chez l'enfant dans nos écoles durant la récréation du matin.

Madame Agnès BLED précise que cette action n'est plus financée par les fonds européens de FranceAgriMer et donc, la commune prend en charge l'intégralité des frais liés à cette opération. Jusqu'à présent, les parents étaient invités à participer à cette action en versant une contribution annuelle de 20 €.

Madame Agnès BLED propose compte tenu du désengagement ci-dessus noté, de porter à partir de la rentrée scolaire 2020/2021, la participation de la contribution annuelle versée par les parents à 30 € par enfant (pour les familles de 3 enfants et plus : gratuit à partir du 3^{ème} enfant).

Le conseil municipal, Ouï l'exposé de madame Agnès BLED, adjointe au maire, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE des membres présents ou représentés,

➤ **DECIDE** de fixer la participation de la contribution annuelle versée par les parents à 30 € par enfant (pour les familles de 3 enfants et plus : gratuit à partir du 3^{ème} enfant) pour la rentrée scolaire 2020/2021.

Ainsi fait et délibéré à Torreilles, les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire suivant transmission
en préfecture du :
et publication du :
Torreilles le :
Le maire,



le maire,

Marc MEDINA

